



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 05 JUILLET 2017

Délibération N° B17/079

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION D'ETUDE

**MOYEUVRE-GRANDE – Etablissement Lemoine – Création de logements - E
P09RP70M047**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Moyeuivre-Grande pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification de l'établissement Lemoine situé sur son territoire communal afin de créer des logements,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'études environnementales sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 30 000 €TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la commune de Moyeuivre-Grande,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Moyeuivre-Grande la convention d'études annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER